



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-27

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 avril 2023 à 19 heures,

Date de convocation : 03 avril 2024

Date d'affichage : 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FDE
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le Budget communal,

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la Fédération Départementale d'Énergie accompagne financièrement les collectivités pour la réalisation des travaux de réseaux électriques.

Des travaux d'effacement de réseaux électriques et de télécommunication sont programmés sur l'avenue de la Forêt (RD 237).

Ces travaux sont estimés à 90 788,96 € HT.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-218203080-20240411-27_2024-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter la Fédération Départementale de l'Énergie pour l'octroi d'une aide financière.

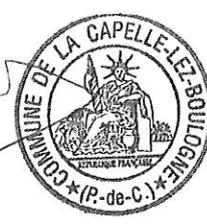
Après délibération, et à l'unanimité (19 voix pour), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Engager toutes les démarches se rapportant à la demande de subvention ci-dessus exposée,
- Signer tout document se rapportant à la demande de subvention auprès de la FDE
- Encaisser la subvention si l'instruction de celle-ci est favorable.

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20240411-27_2024-DE